



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 58023

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la campagne déclenchée depuis plusieurs semaines et relayée par les médias sur la torture en Algérie. Cette campagne est difficilement vécue par les 3 millions de nos concitoyens qui ont servi en Afrique du Nord et ressentent cette mise en accusation collective et cette suspicion comme une atteinte à leur honneur et une tache sur l'action qu'ils ont menée au service de la République. Sans ignorer des faits qui ont existé de manière isolée, il souhaite connaître les actions que le Gouvernement entend prendre pour rétablir la vérité et conforter les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

En qualifiant de guerre le conflit algérien, le Gouvernement s'est montré convaincu que l'exigence de vérité sert la démocratie. L'appel de douze intellectuels, le 31 octobre dernier, en faveur de la reconnaissance et de la condamnation officielle par la France de la torture en Algérie, ainsi que les propos récents de généraux impliqués dans les crimes commis à cette époque, ont troublé les esprits. Les Français doivent naturellement affronter leur histoire avec courage et lucidité pour être dignes de la mémoire de celles et ceux qui ont servi la France. Toute démarche qui s'inscrit dans cette perspective de vérité est un progrès. Elle exclut les approches partisans ou politiciennes. Ainsi que l'a exprimé le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, il faut accomplir un travail de lucidité sur les moments sombres de la guerre d'Algérie, regarder la vérité en face, aussi terrible soit-elle, et condamner la torture sans appel. Le Premier ministre a également condamné sans aucune réserve les crimes, les exactions et les massacres perpétrés du côté de l'adversaire. En Algérie, c'était la guerre et la guerre est destructrice de l'humanité. Ce travail de réflexion ne relève pas d'un acte de repentance, mais d'une démarche objective de recherche, d'explication et de transparence. Dans cette période marquée également par des massacres de civils et des atrocités, il n'est pas possible d'avoir une lecture simplificatrice. Qu'il faille aujourd'hui replacer ces faits dans leur contexte politique et historique relève de l'histoire, et donc des historiens, même s'il revient aux hommes politiques de dire clairement qu'ils sont inexcusables. Rien ne s'oppose à ce que les historiens recherchent la part de responsabilité des uns et des autres. L'étude des archives par les historiens a, en effet, une valeur scientifique qui seule permet un travail objectif d'explication et de compréhension. Aussi, afin d'aider les historiens dans leur tâche, le Gouvernement entend favoriser leur accès aux archives militaires sur la guerre d'Algérie. Sans attendre ces travaux, il est clair qu'à l'exception de quelques-uns, les 1 700 000 officiers, sous-officiers et hommes de rang ayant servi en Algérie ont fait leur devoir, quel qu'ait été leur sentiment personnel, sans se livrer à des actes criminels. Personne ne doit oublier que c'est la Nation qui a confié à ces soldats la charge de combattre l'adversaire, ni que c'est leur attitude exemplaire lors du Putsch des généraux qui a contribué à sauver la République. Les militaires français ne doivent pas être assimilés à des tortionnaires. Quarante ans après les faits, outre ce travail objectif d'explication et de compréhension nécessaire, le débat doit également offrir à ceux qui le souhaitent l'occasion de s'exprimer, de partager avec la nation le fardeau qui encombre leur esprit. C'est un devoir de les aider à reconstruire une mémoire sur des faits terribles qui hantent la conscience nationale des Français. La dignité et la force de la

démocratie française sont de rester comptables du rapport à ses propres valeurs des actes qui ont pu être commis en son nom. Il est toutefois certain qu'aujourd'hui les militaires français ne seraient pas conduits à de telles pratiques. L'éthique est plus que jamais au coeur de leur formation et de leur responsabilité

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58023

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1042

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2401